

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 97 (1971)
Heft: 23: SIA spécial, no 5, 1971: Groupes spécialisés; Assemblée générale extraordinaire de la SIA

Artikel: L'ingénieur forestier au sein de la SIA
Autor: Richard, Felix
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-71267>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ingénieur forestier au sein de la SIA

par FELIX RICHARD, ing. forestier SIA, professeur à l'EPFZ, Uitikon ZH

On trouve le génie forestier parmi les disciplines universitaires qui sont enseignées à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

La conception suisse de cette profession implique une formation de base très large. Les exigences sont grandes pour celui qui veut devenir ingénieur forestier, tant au point de vue scientifique qu'éthique, sans compter le côté pratique. Au cours des études, le futur ingénieur forestier acquiert des connaissances approfondies dans le règne de la nature vivante et morte, les disciplines de l'esprit et la technique de l'ingénieur.

Le programme des études exige un approfondissement des disciplines de base. Cela permet, au cours des derniers semestres, l'étude plus poussée de certaines branches spécialisées. Toutefois, il n'existe pas de véritable spécialisation, et il n'y a qu'une sorte de diplôme final.

Le genre de formation, pas plus que les moyens et méthodes utilisés actuellement, ne doit être analysé ici. La formation de l'ingénieur forestier, telle qu'elle est conçue en Suisse, doit préparer ce dernier à suffire aux larges exigences de la profession, que rencontrent dans la pratique la plupart des gradués de l'EPFZ.

La tâche pratique de l'ingénieur forestier réside en premier lieu dans le maintien et le développement de la forêt, conçue comme un système écologique fonctionnant d'une manière harmonieuse.

Les connaissances dans le domaine des sciences naturelles sur cet écosystème, avec une multitude complexe de phénomènes physiques, chimiques et biologiques — phénomènes de caractère continu ou discontinu — sont les bases biologiques sur lesquelles l'ingénieur forestier doit s'appuyer pour prendre, jour après jour, les décisions quant au traitement de la forêt.

Il est le conseiller technique du propriétaire forestier ; il doit gérer la forêt et tâcher de trouver, en tout temps, une relation favorable entre le rapport de la forêt et le coût d'entretien et d'exploitation.

Quiconque est mêlé de près ou de loin à ces problèmes sait combien le maintien d'un équilibre financier acceptable est difficile dans la pratique.

On ne saurait, sans doute, justifier l'existence de la forêt suisse par son seul rendement en argent : toutefois, un rendement optimum soutenu reste une des tâches fondamentales de la profession.

La diminution constante de ce rendement dans certaines régions, spécialement en montagne, est un très grand souci pour le forestier.

L'ingénieur forestier se doit de faire connaître à la population le rôle social de la forêt, qui prend une importance de plus en plus grande, encore que difficilement mesurable.

Dans les régions à forte densité de population comme dans celles à haute concentration industrielle, cet aspect social de la forêt, comme aussi le rôle de cette dernière dans ce qu'il est convenu d'appeler l'utilisation des loisirs, est essentiel.

Il faut lutter contre la facilité dangereuse avec laquelle l'homme tend à empoisonner les zones habitées de la

planète par une gamme de contaminations de toutes sortes et qui dépassent largement la limite du tolérable.

Pour remplir à satisfaction les exigences d'une profession complexe, il faut avoir non seulement les connaissances scientifiques de base, mais aussi posséder les qualités humaines indispensables à un contact fructueux avec les autorités, les gens de la politique et la population.

S'il veut atteindre les buts purement forestiers qu'il s'impose ou qui — le plus souvent — s'imposent, l'ingénieur spécialisé doit connaître à fond les conditions historiques et politiques de son secteur d'activité, n'ignorer aucune des exigences en matière de politique de développement économique sous toutes ses formes : industrie, habitation, trafic, avec leurs conséquences logiques sur les besoins en terrain.

Il faut en la matière un jugement sûr, une certaine largeur de vues qui permet de prévoir le développement futur, comme aussi ses conséquences pour la forêt. La présence de l'ingénieur forestier dans les organes chargés de prendre les décisions quant au développement est indispensable : elle doit être prévue assez tôt. Ses interventions devraient être déterminantes.

Il faut de l'habileté dans les tractations, tout en restant conciliant avec les partenaires et en gardant le sens de la mesure et du but à atteindre.

Il est utile de se rendre compte à temps de ce qui est du domaine de l'impossible, pour éviter de l'imposer en vertu d'une disposition légale.

On sait par exemple que la superficie boisée de la Suisse ne peut être réduite, en fonction de la loi fédérale. Et l'on sait tout aussi bien que la population ne cesse d'augmenter, et avec elle la surface bâtie. De leur côté, l'aire et la production agricole diminuent sans cesse.

C'est la tâche de l'ingénieur forestier, et c'est une tâche essentielle, de prouver à l'homme et de lui faire comprendre qu'une surface boisée suffisante doit être maintenue, forêt productive comme forêt protectrice, en mas importants, et cela même et surtout aux abords des villes, si l'on veut éviter une nouvelle diminution de la production agricole.

L'ingénieur forestier ne saurait être un protecteur de la nature exclusif ou borné, ou encore partial. Il est appelé par vocation à collaborer avec les autorités, les milieux de la politique, de l'industrie, de l'économie, les promoteurs de la construction de logements, pour trouver des solutions rationnelles à l'aménagement du territoire.

On peut prévoir que l'existence d'une surface boisée suffisante interviendra comme un facteur déterminant dans l'implantation de nouvelles industries, de complexes d'habitations urbaines, comme aussi de lignes de production et d'autoroutes, sans compter, et c'est essentiel, la création d'un habitat meilleur et — enfin — adapté à l'homme.

Il est nécessaire que l'ingénieur forestier intervienne délibérément dans les questions de l'aménagement du territoire. Il doit dès lors avoir accès à certains renseignements d'ordre économique. Il doit aussi réservé le temps nécessaire à l'accomplissement de ces tâches, aussi bien que pour d'autres travaux d'ordre plutôt technique.



Fig. 4. — Un pâturage boisé vieilli, resté longtemps sans soins, sans régénération. L'ingénieur forestier doit prendre les mesures d'aménagements sylvipastoraux qui s'imposent.

On peut se demander à juste titre où l'ingénieur forestier peut trouver les contacts nécessaires pour pouvoir jouer le rôle décisif qui lui est dévolu auprès des milieux qui sont déterminants dans la modification de l'environnement. La SIA est au premier chef un des milieux où ces contacts sont possibles. Du fait que ses membres sont recrutés dans un large éventail de spécialités diverses, la Société est prédestinée à cultiver les relations interdisciplinaires. C'est, du reste, déjà le cas dans le cadre de beaucoup de ses activités.

Les ingénieurs, les architectes, d'autres professions analogues ont une influence directe sur l'environnement, qu'ils modifient en permanence.

Récemment, des ingénieurs ont suggéré de procéder à l'étude approfondie des problèmes que posent la surexploitation du sol, de l'air et de l'eau comme aussi la dilapidation qu'exerce la technique actuelle à l'égard des sources d'énergie. On se doit de trouver les moyens propres à remédier à des abus que ne pardonneront pas les générations futures.

Puisque la technique menace l'environnement, il faut utiliser la technique pour qu'elle contribue à sauver l'environnement, et par lui, l'homme lui-même. La technique doit aider à corriger les abus, comme aussi à les éviter à l'avenir. Ce but louable peut être atteint si les groupes spécialisés responsables des modifications de l'environnement sont décidés à rechercher des solutions, et ceci déjà au stade de la planification.

Les statuts de la SIA attestent que les membres de la Société entendent maintenir le prestige moral de la profession, le défendre et le faire respecter. Les membres s'engagent en particulier à s'acquitter en toute conscience des devoirs de leur profession.

Ce but, statutaire, constitue également une hypothèse favorable pour l'étude de l'influence de la technique sur l'environnement, comme aussi pour la mise au point de solutions valables, permettant d'éviter des dommages inadmissibles. Pour la SIA, ces problèmes sont loin d'être nouveaux. Mais on peut prévoir qu'ils joueront à l'avenir un rôle déterminant dans les préoccupations de la Société.

Partout où il s'agira de déterminer l'influence de mesures techniques particulières sur l'environnement, l'ingénieur forestier pourra être à la fois l'arbitre et le coordinateur. Ses connaissances biologiques, techniques, juridiques, politiques, celles qui relèvent des sciences naturelles, lui permettent de comprendre les difficultés de collègues dans d'autres disciplines. L'ingénieur forestier peut faire la synthèse d'intérêts opposés et arbitrer les conflits. C'est là certes un aspect quelque peu nouveau de la profession.

Il ressort des dernières données du secrétariat général que 40 % des ingénieurs forestiers pratiquant activement sont membres de la SIA. Seuls les ingénieurs civils dépassent cette proportion, avec 65 %. Le groupe spécialisé des ingénieurs forestiers se développe d'une manière réjouissante ; c'est du reste la seule organisation forestière existante qui groupe exclusivement des membres de formation universitaire. Il est dès lors prédestiné à défendre les intérêts professionnels de ses membres, qu'ils soient forestiers indépendants, ou — c'est la majorité — au service de communautés de droit public.

Un article du présent numéro traite des travaux spécifiques de ce groupe spécialisé.

Adresse de l'auteur:
F. Richard, professeur
Stallikerstrasse 43
8142 Uitikon